



## **AVIS PUBLIC**

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Lac-Etchemin, comté de Bellechasse.

Avis vous est, par les présentes, donné, par le soussigné, directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, comté de Bellechasse, que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 7 juin 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 211-2022**

**"AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 191-2019 RELATIF AU LAVAGE ET À L'INSPECTION DES EMBARCATIONS AFIN DE S'ASSURER LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DU LAC ETCHEMIN"**

Que tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la municipalité au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, Lac-Etchemin, et ce pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Que ledit règlement numéro 211-2022 entrera en vigueur conformément à la Loi

Donné à Lac-Etchemin, ce 9<sup>e</sup> jour de juin 2022.

**Le directeur général/greffier-trésorier,**

**Patrick Lachance**